

Nos conditions générales

Le paiement de la location d'un âne ou la signature d'un devis de location d'un âne ou l'inscription à l'un de nos séjours (faite par la signature du formulaire de réservation ou par le versement d'un acompte) valident l'adhésion à nos conditions générales.

LA FERME AUX ÂNES loue aux randonneurs des ânes équipés de leur bât, d'un feutre protecteur, d'un licol et d'une longe en vue de porter les bagages au cours d'une randonnée.

Elle organise également des séjours en demi-pension ou pension complète avec les hébergements de la vallée.

Soins

Avant le départ en randonnée, LA FERME AUX ANES donne toutes indications nécessaires pour mener l'âne et lui prodiguer les soins courants journaliers.

Durant la période de location, le ou les animaux sont confiés au randonneur qui devra leur assurer ces soins courants ou prévenir LA FERME AUX ANES en cas de problème.

Itinéraires

L'itinéraire de la randonnée sera arrêté de concert avant le départ et tracé sur carte par LA FERME AUX ANES. Le randonneur auquel a été confié l'âne/les ânes doit rester sur les chemins indiqués.

En cas de prévisions météo défavorables ou de problème sur l'itinéraire souhaité par le randonneur, LA FERME AUX ANES se réserve le droit de modifier cet itinéraire.

Toute randonnée en dehors des itinéraires tracés par LA FERME AUX ANES pouvant s'avérer impraticable ou même dangereuse pour les ânes, la responsabilité d'un accident survenant en dehors de ces itinéraires sera imputable au randonneur.

La FERME AUX ANES ne saurait être tenue pour responsable d'une mauvaise interprétation des indications ou d'une erreur de lecture de la carte par le randonneur.

La consultation des fiches techniques est indispensable avant toute inscription pour les itinéraires de plusieurs jours.

Pour les randonnées en haute montagne (circuit Tour du Tabe, Traversée de la Haute Ariège et Chemin des Bonshommes), la connaissance du milieu montagnard, de l'orientation est indispensable.

Sécurité

Sous leur responsabilité, les adultes accompagnants peuvent mettre des enfants sur le dos de l'âne. L'enfant doit avoir la tête protégée par un casque.

Lorsque l'âne porte un enfant sur le dos, il doit être IMPÉRATIVEMENT tenu à la longe par un adulte.

Ainsi, quelque soit son âge, l'enfant assis sur le dos de l'âne ne peut mener l'animal, celui-ci n'étant pas équipé de mors et de rênes.

De même, le randonneur ne devra pas mettre ou laisser un enfant sur l'âne lorsque celui-ci est attaché.

Dans les passages difficiles, encombrés, escarpés et dans ceux indiqués par La ferme aux ânes l'enfant doit être descendu du dos de l'âne.

Assurance

Durant le séjour, les ânes sont confiés au client qui en assure la responsabilité.

Il doit souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile, LA FERME AUX ANES ne pouvant se substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

Inscription et Paiement

Pour les locations de plusieurs jours ou les séjours, l'inscription est prise en compte à réception d'un acompte de 30% du prix du séjour.

Le solde, soit 70% sera versé au moment du départ en randonnée.

Pour les locations à la demi-journée (possibles hors juillet-août uniquement) et à la journée, le paiement de la location s'effectue au moment du départ en randonnée.

Annulation

En cas d'annulation notifiée plus de 30 jours avant la date de départ prévue, une retenue pour frais d'annulation, égale à 10% du montant de la location ou du séjour est effectuée.

Si l'annulation a lieu à moins de 30 jours du départ, la retenue est de 30%.

Interruption Prématurée De La Randonnée

Si le randonneur souhaite, pour raisons personnelles (météo, santé, imprévus...) interrompre prématurément sa randonnée, il doit prévenir LA FERME AUX ANES.

Si cette décision entraîne des frais de rapatriement des ânes, ils lui seront facturés au prix de 1,10 € par kilomètre parcouru, pour 1 à 5 ânes. L'interruption prématurée de la randonnée ne pourra donner lieu à aucun remboursement.